

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°11-2026-P202-DEL

Communes de :
Messimy
Rontalon
Soucieu en Jarrest
Thurins

Objet :
Election du ou de la
président(e)

Nombres de membres :
Titulaires en exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

Séance publique du : 13 avril 2026 à 19h00

Lieu : Siège du Syndicat – 69670 Vaugneray

Date de convocation : 07 avril

Président : Monsieur BOBICHON Jean-Jacques

Secrétaire de séance : Madame SALIGNAT Valérie

Membres titulaires : 10

Mesdames CROZIER, GIRAUD-SAUVEUR, SALIGNAT et
TRAVIER

Messieurs BOBICHON, GAUJAC, LASNIER, PINOT, SAVOIE et
RIHAL

Membres suppléants : 1

Madame FAYOLLE,

Membres titulaires absents excusés : 1

Monsieur NOYE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-7, modifié par l'article 236 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite 2° 3DS 3) ;

VU l'arrêté Préfectoral n°69-2019-02-04-003 du 4 décembre 2019 relatif aux statuts et compétences du Syndicat et l'article 7 définissant le nombre de délégués par commune ;

VU les délibérations des communes membres désignant leurs délégués au SIAHVG conformément à l'article L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la suite des élections municipales de l'année 2020 ;

Après l'appel nominal, Monsieur CHATAIN, Président sortant, déclare installé les délégués désignés par les communes :

Pour la Commune de	Nombre	Délégué(e)s Titulaires
Messimy	3	Messieurs BOBICHON Jean-Jacques, GAUJAC Michel, et PINOT Romain.
Soucieu-en-Jarrest	3	Madame TRAVIER Mélanie, Messieurs LASNIER Christophe et SAVOIE Arnaud.
Thurins	3	Madame GIRAUD-SAUVEUR Marie-Laure, Messieurs NOYE Sylvain et RIHAL Stéphane.
Rontalon	2	Mesdames CROZIER Christèle et SALIGNAT Valérie.

M. BOBICHON Jean-Jacques doyen d'âge parmi les conseillers syndicaux, préside la suite de la séance en vue de l'élection du Président

Mme SALIGNAT Valérie est désignée en qualité de secrétaire par le conseil syndical.

Messieurs SAVOIE Arnaud et RIHAL Stéphane, sont désignés en qualité d'assesseurs par le conseil syndical.

Après appel à candidature, se porte candidat, candidate à la Présidence :

- Madame TRAVIER Mélanie

➤ **Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
A déduire : nombre de bulletins	
- blancs	
- ne contenant pas de désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	1
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	10
Ont obtenu : nom des candidats	Nombre de voix
TRAVIER Mélanie	10

Mme TRAVIER Mélanie avec dix voix obtient la majorité absolue et est élue Présidente au premier tour de scrutin, et accepte d'exercer cette fonction.

Et ont signé au registre tous les membres présents

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Transmis en préfecture le 13 avril 2026

Publié sur le site siahvg-siahvy.fr le 14 avril 2026

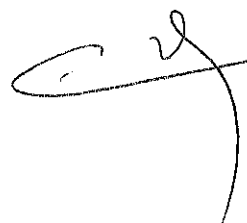
La secrétaire de séance,

Mme SALIGNAT Valérie



Le Doyen d'Age,

M. BOBICHON Jean-Jacques





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°12-2026-P203-DADJ

Communes de :

Messimy
Rontalon
Soucieu en Jarrest
Thurins

Objet :

Détermination du nombre de
postes de vice-président(e)s

Nombres de membres :

Titulaires en exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

Séance publique du : 13 avril 2026 à 19h00

Lieu : Siège du Syndicat – 69670 Vaugneray

Date de convocation : 07 avril

Présidente : Madame TRAVIER Mélanie

Secrétaire de séance : Madame SALIGNAT Valérie

Membres titulaires : 10

Mesdames CROZIER, GIRAUD-SAUVEUR, SALIGNAT et
TRAVIER

Messieurs BOBICHON, GAUJAC, LASNIER, PINOT, SAVOIE et
RIHAL

Membres suppléants : 1

Madame FAYOLLE,

Membres titulaires absents excusés : 1

Monsieur NOYE,

Pouvoir : 0

VU le Code Général des Collectivités ;

VU l'arrêté Préfectoral n°69-2019-02-04-003 du 4 décembre 2019 relatif aux statuts et compétences du Syndicat et l'article 7 définissant le nombre de délégués par commune ;

Conformément à l'article 7 des statuts du SIAHVG, deux postes de vice-présidents doivent être créés.

Mme TRAVIER Mélanie qui vient d'être élue Présidente prend la présidence de l'assemblée.

Madame la Présidente propose de fixer le nombre de vice-présidences à deux. Sachant que les délégations de chaque vice-président seront déterminées postérieurement au terme des élections.

Les élus décident à l'unanimité de fixer le nombre de postes de vice-présidences à 2 conformément à l'article 7 des statuts du SIAHVG.

LES MEMBRES DU COMITÉ SYNDICAL, après délibération, à l'unanimité

♦ **DÉCIDENT** que le bureau se composera :

➤ du Président et de deux Vice-Présidents.

Et ont signé au registre tous les membres présents

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Transmis en préfecture le 13 avril 2026

Publié sur le site siahvog-siahvy.fr le 14 avril 2026

La secrétaire de séance,

Mme SALIGNAT Valérie

La Présidente,

Mme TRAVIER Mélanie



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°13-2026-P202-DEL

Communes de :

Messimy
Rontalon
Soucieu en Jarrest
Thurins

Objet :

Election des membres du
bureau et des vice-
président(e)s

Nombres de membres :

Titulaires en exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

Séance publique du : 13 avril 2026 à 19h00

Lieu : Siège du Syndicat – 69670 Vaugneray

Date de convocation : 07 avril

Président : Madame TRAVIER Mélanie

Secrétaire de séance : Madame SALIGNAT Valérie

Membres titulaires : 10

Mesdames CROZIER, GIRAUD-SAUVEUR, SALIGNAT et
TRAVIER

Messieurs BOBICHON, GAUJAC, LASNIER, PINOT, SAVOIE et
RIHAL

Membres suppléants : 1

Madame FAYOLLE,

Membres titulaires absents excusés : 1

Monsieur NOYE,

Pouvoir : 0

VU le Code Général des Collectivités ;

VU l'arrêté Préfectoral n°69-2019-02-04-003 du 4 décembre 2019 relatif aux statuts et compétences du Syndicat et l'article 7 définissant le nombre de délégués par commune ;

Sous la présidence de Mme TRAVIER Mélanie, nouvellement élue, il est rappelé aux membres du comité la composition du bureau tel que prévu dans les statuts du syndicat, à savoir : un Président, deux Vice-Présidents, un secrétaire et un secrétaire-adjoint.

Les membres du bureau sont élus successivement au scrutin secret et à la majorité absolue, conformément aux articles L.2122-4 - L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1.1.Premier Vice-Président(e) :

M GAUJAC Michel se porte candidat.

➤ Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
A déduire : nombre de bulletins	
- blancs	0
- ne contenant pas de désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	11
Ont obtenu : nom des candidats	Nombre de voix
GAUJAC Michel	11

M GAUJAC Michel avec onze voix, obtient la majorité absolue et est élu premier Vice-Président au premier tour de scrutin, et accepte d'exercer cette fonction.

1.2. Deuxième Vice-Président(e) :

Mme GIRAUD-SAUVEUR Marie-Laure se porte candidate.

➤ Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
A déduire : nombre de bulletins	
- blancs	0
- ne contenant pas de désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont faits connaître	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	11
Ont obtenu : nom des candidats	Nombre de voix
GIRAUD-SAUVEUR Marie-Laure	11

Mme GIRAUD-SAUVEUR Marie-Laure avec onze voix obtient la majorité absolue et est élue deuxième Vice-Présidente au premier tour de scrutin, et accepte d'exercer cette fonction.

1.3. Secrétaire :

Mme SALIGNAT Valérie se porte candidate.

➤ Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
A déduire : nombre de bulletins	
- blancs	0
- ne contenant pas de désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont faits connaître	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	11
Ont obtenu : nom des candidats	Nombre de voix
SALIGNAT Valérie	11

Mme SALIGNAT Valérie avec onze voix obtient la majorité absolue et est élue Secrétaire au premier tour de scrutin, et accepte d'exercer cette fonction.

1.4. Secrétaire adjoint :

M LASNIER Christophe se porte candidat.

➤ Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
A déduire : nombre de bulletins	
- blancs	0
- ne contenant pas de désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont faits connaître	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	11
Ont obtenu : nom des candidats	Nombre de voix
LASNIER Christophe	11

M LASNIER Christophe avec onze voix obtient la majorité absolue et est élu Secrétaire au premier tour de scrutin, et accepte d'exercer cette fonction.

*Et ont signé au registre tous les membres présents
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Transmis en préfecture le 13 avril 2026
Publié sur le site siahvg-siahvy.fr le 14 avril 2026*

La secrétaire de séance,

Mme SALIGNAT Valérie



La Présidente,

Mme TRAVIER Mélanie



